

STOP A LA CARRIERE !

Carrière de Saint Julien Molin Molette

***Le collectif attaque le Préfet,
l'arrêt de la carrière se joue
au tribunal administratif le 25 juin 2019***

Dossier de presse - Mai 2019

Collectif des habitants et riverains de Saint Julien Molin Molette

SOMMAIRE

Le préfet impose l'extension de la carrière contre l'avis de tous, en le classant Projet d'Intérêt Général **page 3**

L'autorisation Préfectorale
L'Entreprise exploitante Delmonico Dorel
Le projet d'extension pour 30 ans

Peut-on prétendre d'intérêt général ce qui n'est que destruction environnementale et pollution ? **Page 4-5**

Où est l'intérêt général dans la destruction économique et sociale du village de St Julien Molin Molette ? **Page 6**

Seul le Préfet revendique l'intérêt général contre l'avis de tous : **Pages 7-8**

L'enquête publique défavorable
Le conseil municipal défavorable
La lutte des habitant.e.s depuis près de 25 ans

Aux côtés des opposants locaux, des soutiens majeurs dans leur domaine de compétences **Pages 9-10**

Le Parc Naturel Régional du Pilat émet un avis défavorable :
La CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité)
La Fédération Départementale de la pêche
L'association des Amis du Parc du Pilat

Le préfet impose l'extension de la carrière contre l'avis de tous, en le classant Projet d'Intérêt Général

L'autorisation Préfectorale, parue le 11 juin 2018, considère d'intérêt général de classer des forêts et terres agricoles en terre à carrière dans le PLU de la Commune de Saint Julien Molin Molette

https://stopcarriere.noblogs.org/files/2018/06/arrete_modification_du_plu_-_11-06-2018.pdf

L'Entreprise exploitante Delmonico Dorel est un acteur de l'Industrie des Carrières et Matériaux de construction à l'échelle régionale : C.A. 2016 de 60 M€, 11 sociétés, 214 personnes, 25 sites d'activité en Auvergne/Rhône-Alpes.

<http://www.delmonico-dorel.com>

Le projet d'extension pour 30 ans :

Projet d'extension de la carrière de roches granitiques, exploitée par la société Delmonico Dorel, à St Julien Molin Molette dans la Loire, pour une durée de 30 ans, d'une surface supplémentaire de 10 ha (surface totale de 28 ha) et un volume d'extraction de 150 000 tonnes, alors que la fermeture et la réhabilitation du site sont actées pour début 2020,

résumé par l'exploitant :

https://www.saint-julien-molin-molette.fr/IMG/pdf/Resume_non_tech_carriereOct-2018.pdf

en quelques images, la montagne défigurée :et l'étendue du site :

<https://stopcarriere.noblogs.org/le-site-des-gottes/> :



Peut-on prétendre d'intérêt général ce qui n'est que destruction environnementale et pollution ?

À contre-courant d'une écologie désirable, cette **zone de montagne sensible** est **dynamitée, pelletée, concassée** en petits morceaux.

L'activité de cette industrie lourde est un projet climaticide et contraire aux orientations de la COP21 :

- Destruction de la montagne et de 7 hectares de forêt dans le Parc Naturel du Pilat
- Destruction de l'écosystème des cours d'eau, pollution de la rivière, avec le rejet des boues chargées en particules fines déversées dans le Ternay (rivière qui alimente aussi en eau potable la ville d'Annonay (07), ainsi que tout le bassin Annonéen) : <https://stopcarriere.noblogs.org/files/2018/03/Pirailon-Mag-N%C2%B09d.pdf>



- Des conséquences sur la santé et le bien-être des habitant.e.s et riverain.e.s : le **gaz radioactif** (radon) libéré lors de la fracturation de la roche est un **problème de santé publique** autant pour les salarié·es du site que pour les habitant·es du village.
- La circulation dense des camions dans les rues étroites du village met en danger la population
- La pollution des gaz d'échappement et la pollution sonore des tirs de mines affectent quotidiennement la vie des habitant.e.s et riverain.e.s

Toutes ses nuisances sont détaillées dans le rapport d'enquête publique, https://www.saint-julien-molin-molette.fr/IMG/pdf/1_rapport_et_conclusions_st_julien.pdf résumé dans le Pirailon Mag n°10, page 3 : <https://stopcarriere.noblogs.org/files/2018/03/PirailonMag-10.pdf>



Où est l'intérêt général dans la destruction économique et sociale du village de St Julien Molin Molette ?

- Au cœur du Parc naturel Régional du Pilat, propice au développement d'activités touristiques, le village pourra-t-il rester labellisé par le Parc naturel régional du Pilat ?
<https://stopcarriere.noblogs.org/files/2018/01/PirailonMag-4.pdf> – page 4 témoignages de structures d'accueil touristiques



- Dévalorisation immobilière des habitations, en particulier en centre village :
<https://stopcarriere.noblogs.org/files/2018/01/PirailonMag-2.pdf>



Seul le Préfet revendique l'intérêt général contre l'avis de tous :

L' enquête publique défavorable :

Le 12 décembre 2017, le commissaire enquêteur émet un avis défavorable à la déclaration de projet d'intérêt général et à la modification du PLU. Il souligne que les conditions de son exploitation ne sont pas acceptables.

https://www.saint-julien-molin-molette.fr/IMG/pdf/1_rapport_et_conclusions_st_julien.pdf

Le conseil municipal défavorable :

Février 2017 : le conseil municipal approuve son nouveau plan local d'urbanisme (PLU) qui ne comprend pas de nouveaux terrains « carrière ». Le POS n'existe plus et toute la procédure de déclaration d'intérêt général de la carrière, engagée jusque là par l'Etat devient caduque.

Le 20 février 2018 : Suite à une nouvelle procédure de déclaration d'intérêt général du projet d'extension du zonage carrière avec mise en compatibilité du PLU demandée par le Préfet, le conseil municipal délibère par 9 voix contre, 3 pour et 3 abstentions :

<https://www.saint-julien-molin-molette.fr/IMG/pdf/20-02-18.pdf> - page 3

Le PLU de la commune :

<https://www.saint-julien-molin-molette.fr/Projet-d-Amenagement-Developpement>

La lutte des habitant.e.s depuis près de 25 ans :

L'association "Bien vivre à Saint-Julien" a été fondée en mars 1995 avec pour but : "La sauvegarde et l'amélioration de notre environnement naturel et patrimonial", depuis 2008, l'association se concentre sur l'activité de la carrière et les nuisances qu'elle entraîne.

<http://bienvivre.pilat.free.fr/>



Le collectif des habitants et riverains de Saint Julien Molin Molette s'est constitué en octobre 2014 après l'annonce du nouveau projet d'extension
<https://stopcarriere.noblogs.org/le-collectif/>



Ce collectif a mis en place un grand nombre d'actions locales et régionales, toujours pacifistes, à chaque étape du projet, pour montrer son refus et sa détermination face à cette demande d'extention menaçant l'avenir du village :

<https://stopcarriere.noblogs.org/oto-media/medias/>

<https://stopcarriere.noblogs.org/revue-de-presse/>

En août 2018, suite à l'arrêté du Préfet du 11 juin 2018, le collectif, l'association Bien Vivre et des habitants répondent par un recours gracieux au Tribunal Administratif de Lyon, pour demander l'annulation de la décision du Préfet:

Après le rejet du juge des référés, la procédure s'accélère et le tribunal administratif de Lyon tiendra une audience le mardi 25 juin 2019.

<https://stopcarriere.noblogs.org/files/2019/05/pirailonMag-11.pdf>



Aux côtés des opposants locaux, des soutiens majeurs dans leur domaine de compétences :

Le Parc Naturel Régional du Pilat émet un avis défavorable :

Celui-ci avait donné son accord pour l'extension jusqu'en 2020, sous condition de réhabilitation du site, il a été berné. Il a émis un nouvel avis très largement défavorable à cette extension : 60 voix contre, 9 voix pour et 7 abstentions le 19/12/18 argumentant : un impact sur les zones humides et milieux aquatiques, sur les habitats naturels et les espèces, sur la continuité écologique, un impact paysager, un impact social :

https://stopcarriere.noblogs.org/files/2019/01/2D_Avis_Carriere-1.pdf

La CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) fait un constat alarmant :

En octobre 2016, des mesures du taux de rayonnement gamma en lisière de la carrière et sur des matériaux extraits montre des taux de radioactivité 2 fois supérieur au niveau naturel habituellement constaté sur sol granitique. Bien que d'origine naturelle, cette exposition est non négligeable. D'ailleurs, la réglementation va évoluer sur ces matériaux à radioactivité naturelle élevée ce qui pose la question de la pertinence de l'extension de la carrière de Saint Julien Molin Molette.

<http://www.criirad.org/radioactivite-naturelle/saint-julien-molin-molette/Note%20CRIIRAD%2016-65%20%20St%20Julien%20Molin%20Mollette%20F2.pdf>



En octobre 2017, la CRIIRAD a contribué à l'enquête publique, écrit un communiqué de presse et une lettre au Préfet, argumentant : le défaut de prise en compte de la radioactivité naturelle des roches et des risques radiologiques induit pour les travailleurs, les riverains et le public, l'absence de prise en compte des risques liés aux poussières alvéolaires siliceuses qui dépassent les valeurs limites d'exposition professionnelles, sans compter les risques de synergie entre les agents cancérogènes que sont ces poussières et les rayons ionisants :

Les principaux risques sont liés à l'irradiation externe et à l'exposition interne (inhalation de poussières et inhalation de gaz radon).

<http://www.criirad.org/radioactivite-naturelle/saint-julien-molin-molette/Contribution%20CRIIRAD%20SJMM%202017.pdf>

toutes les infos CRIIRAD :

<http://www.criirad.org/radioactivite-naturelle/saint-julien-molin-molette/saint-julien-molin-molette.html>

2 structures associatives dénoncent également cet intérêt général et se portent intervenants volontaires au Tribunal Administratif :

La Fédération Départementale de la pêche et de la préservation du milieu aquatique dénonce l'impact très négatif sur la faune des cours d'eau concernés, l'un d'eux est devenu à leur yeux apiscicole.

<http://www.federationpeche42.fr>



L'association des Amis du Parc du Pilat

Car c'est la préservation par ailleurs règlementée de ces poumons naturels qu'il soient nationaux ou régionaux qui est d'intérêt général. Ils constitueront les rares espaces dédiés à la préservation de la bio diversité. Et des sites privilégiés dont nos enfants citadins pourront encore profiter.

<https://www.amisdesparcs.fr/spip.php?rubrique134>

***C'est donc au Tribunal Administratif de Lyon
que se joue l'arrêt de la carrière, le mardi 25 juin 2019,
il est temps de mettre cette actualité au coeur des media***

Memo sur la chronologie des faits :

<https://stopcarriere.noblogs.org/files/2019/05/ChronologieCarriere.pdf>

Contacts :

- Collectif Habitants et Riverains de Saint-Julien-Molin-Molette -

collectif.hab.sjmm@gmail.com

le blog : <https://stopcarriere.noblogs.org/>

Claudine 06 88 08 68 56 - Sylviane 06 12 82 45 70 - Laetitia 06 74 41 52 31 -
Delphine (requérante) 06 25 83 05 59 - Sandra (requérante) 06-29-11-68-43